



FRANCE

LE GUIDE COMPLET pour devenir indépendant





SOMMAIRE

- 2 Se lancer en tant que livreur professionnel
- 3 Comment créer son entreprise de transport de marchandises ?
- 6 Obligations et règles d'exercice du livreur indépendant
- 7 Achat ou location : le guide du véhicule utilitaire
- 12 Indépendant : comment trouver ses premiers clients ?

Se lancer en tant que livreur professionnel : les questions essentielles

Êtes-vous éligible pour être gestionnaire de transport ?

- ☐ Avoir le permis de conduire valide et adapté au véhicule utilisé
- ☐ Avoir ou louer un véhicule
- ☐ Être une personne physique
- ☐ Habiter sur le territoire de l'Union européenne
- ☐ Justifier d'un lien effectif avec l'entreprise (dirigeant ou chef d'entreprise, actionnaire, salarié, etc.)
- ☐ Être titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier.

Êtes-vous en ordre d'assurance ?

- ☐ Assurance du ou des véhicule(s)
- ☐ [Assurance responsabilité civile professionnelle](#)

Remplissez-vous les conditions obligatoires ?

- ☐ Avez-vous obtenu votre [capacité professionnelle de transport](#)
- ☐ Pouvez-vous prouver que vous serez [capable de supporter financièrement votre activité](#) ?
- ☐ Remplissez-vous la condition d'honorabilité professionnelle ?
- ☐ Remplissez-vous l'exigence d'un établissement ?

Quel statut allez-vous choisir ?

- ☐ [Micro-entreprise](#)
- ☐ Entreprise individuelle
- ☐ EURL
- ☐ SASU
- ☐ SARL
- ☐ SAS

[En savoir plus sur chacun des statuts](#)

Comment créer son entreprise de transport de marchandises ?

ÉTAPE 1 : OBTENTION DES AUTORISATIONS



La capacité professionnelle de transport de marchandises

Pour créer une entreprise de transport de marchandises, il faut détenir l'attestation de capacité de transport de marchandises.



Capacité professionnelle de transport léger (PMA inférieur à 3,5 tonnes)



Suivi d'une formation et réussite d'un examen OU validation d'une expérience professionnelle OU équivalence de diplômes



Faites une demande d'attestation de capacité professionnelle



Remplissez le formulaire [Cerfa n°11414*05](#)



Réception de votre attestation de capacité professionnelle



Capacité professionnelle de transport lourd (PMA supérieur à 3,5 tonnes)



Suivi d'une formation et réussite d'un examen OU validation d'une expérience professionnelle OU équivalence de diplômes



Faites une demande d'attestation de capacité professionnelle



Remplissez le formulaire [Cerfa n°11414*05](#)



Réception de votre attestation de capacité professionnelle



La demande d'autorisation d'exercer la profession



Vous êtes une entreprise individuelle ?



Adressez le formulaire [Cerfa n° 16093*04](#)



Recevez une attestation vous permettant de réaliser les formalités de déclaration d'entreprise auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE).



Vous êtes une société ?



Adressez le formulaire [Cerfa n° 16093*0](#)



Recevez une attestation vous permettant de réaliser les formalités de déclaration d'entreprise auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE).

Comment créer son entreprise de transport de marchandises ?

ÉTAPE 2 : PRÉ-INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS

- ☐ Vérifiez que vous remplissez les conditions préalables à l'inscription au registre des transporteurs
 - ☐ Vous remplissez les conditions d'honorabilité professionnelle
 - ☐ Fournissez une déclaration de non-condamnation
 - ☐ Vous détenez la [capacité professionnelle de transport](#) de marchandises
 - ☐ Vous satisfaites les conditions de [capacité financière](#) requises
 - ☐ Vous répondez aux conditions d'établissement
- ☐ Faites votre demande d'inscription au registre des transporteurs
 - ☐ Remplissez le formulaire de demande d'inscription Cerfa n°11411*01
 - ☐ Récevez une attestation de pré-inscription de la [DRIEA](#) / DREAL

ÉTAPE 3 : IMMATRICULATION DE VOTRE ENTREPRISE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

- ☐ Créez-vous une entreprise individuelle ?
 - ☐ Complétez le formulaire [P0 CMB](#) et signez-le en 3 exemplaires
 - ☐ Les autres formalités à accomplir en parallèle de l'immatriculation
 - ☐ La [déclaration d'insaisissabilité](#) pour protéger les biens immobiliers
 - ☐ [La demande d'ACCRES](#)
 - ☐ Les démarches pour bénéficier du statut de l'EIRL
- ☐ Créez-vous une société de transport ?
 - ☐ Évaluez les apports en nature
 - ☐ Rédigez les statuts de la société
 - ☐ Réalisez les apports en signant les statuts de la société

Comment créer son entreprise de transport de marchandises ?

ÉTAPE 3 : IMMATRICULATION DE VOTRE ENTREPRISE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

- ☐ Les formalités de publicité
 - ☐ Insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales à l'initiative des fondateurs
 - ☐ Insertion d'un avis au BODACC, qui est réalisée par le greffier dans les 8 jours de l'immatriculation de la société.
- ☐ La constitution et le dépôt du dossier de création d'une société
- ☐ L'enregistrement des statuts au service des impôts

Votre société est immatriculée

- ☐ Réception des [extraits Kbis](#)

ÉTAPE 4 : FINALISATION DE VOTRE INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS

- ☐ Transmettez à la DREAL ou la DREIA Ile-de-France les derniers justificatifs demandés pour inscrire votre entreprise sur le registre des transporteurs.

Vous êtes inscrit dans le registre électronique national des entreprises de transport routier

- ☐ Réception de votre licence de transport définitive

ÉTAPE 5 : SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES OBLIGATOIRES

- ☐ OBLIGATOIRE : Souscrivez à une assurance [Responsabilité Civile Professionnelle](#)
 - ☐ Recevez votre document RC Pro
- ☐ Souscrivez aux autres assurances obligatoires ou optionnelles

Obligations et règles d'exercice du livreur indépendant

Obligations légales et documents réglementaires

- ☐ Assurez-vous d'avoir les documents suivants à bord de chacun des véhicules utilisés :
 - ☐ Une copie de la [licence de transport intérieur](#)
 - ☐ Une copie du contrat de location
 - ☐ Une copie de la lettre de voiture nationale ou internationale
- ☐ Soyez en ordre d'assurance véhicule
- ☐ Renouvelez les licences de transport avant leur date d'expiration (validité : 10 ans)

Obligations du gestionnaire de transport

- ☐ L'entretien des véhicules de transport
- ☐ La comptabilité et la gestion des contrats de transport
 - ☐ Tenir une comptabilité et établir ses comptes annuels
 - ☐ Déclarer [la capacité financière](#) à l'issue de chaque exercice
- ☐ La distribution des chargements aux conducteurs et aux véhicules
- ☐ Le contrôle de la sécurité des marchandises

LE SAVIEZ-VOUS ?

Shippr et Blank : 100 € à l'ouverture d'un compte

Shippr et Blank se sont associés pour faire bénéficier les livreurs partenaires de 100 € dès l'ouverture d'un compte Blank et de tous les avantages qu'offre ce service bancaire.

Ce partenariat permet de proposer la meilleure offre d'un compte bancaire professionnel en ligne ainsi qu'un véritable outil de gestion de votre activité d'indépendant.

- Un compte bancaire professionnel avec une carte
- Des outils pour simplifier votre comptabilité
- Déclaration URSSAF automatisée
- Des assurances pour travailler l'esprit libre

[Découvrez tous les avantages de Blank.](#)



Comment choisir son véhicule utilitaire : achat ou location ?

SITUATION N°1 : LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

AVANT LA LOCATION

Les points de contrôle

- Vérifiez le moteur
- Prenez des renseignements sur le vendeur
- Évitez de régler en espèces
- Essayez toujours le véhicule utilitaire
- Demandez l'historique de l'entretien
- Vérifiez s'il y a la présence de rouille sur le châssis
- Demandez le kilométrage de l'utilitaire
- Vérifiez les pneus
- Vérifiez l'huile

Les conditions d'accès à la location

- Avoir le permis adapté au véhicule
- Avoir le permis depuis minimum 1 an
- Être âgé de minimum 21 ans (en règle générale)
- Si plusieurs conducteurs utilisent le véhicule utilitaire :
 - Tous doivent être présents le jour du retrait du véhicule
 - Tous doivent présenter leurs documents légaux

Comment choisir son véhicule utilitaire : achat ou location ?

SITUATION N°1 : LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

AU MOMENT DE LA
LOCATION

Les pièces justificatives à présenter

- La carte d'identité
- Le permis de conduire
- Un justificatif de domicile

SITUATION N°2 : ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

AVANT L'ACHAT

Les questions à se poser

- Quel gabarit avez-vous besoin ?
- Quel volume de chargement ?
- Quelle charge (poids admissible en charge) ?
- Quel type de carburant est-ce ?
- Quelle est la puissance du moteur ?
- Quelle sont vos exigences en matières de finitions et d'options ? (confort, aides à la conduite, etc.)
- Quels sont les équipements spécifiques et les aménagements supplémentaires nécessaires ?

Comment choisir son véhicule utilitaire : achat ou location ?

SITUATION N°2 : ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

AVANT L'ACHAT D'UN VÉHICULE

Les possibilités de financement ?

- L'achat neuf comptant
- La LLD ([location Longue Durée](#))
- La LOA ([location avec option d'achat](#))
- Le prêt constructeur qui se fait auprès du constructeur
- Le crédit d'achat que vous sollicitez un prêt auprès d'une banque, d'un organisme ou de votre assureur

VÉHICULE D'OCCASION ?

Les points de contrôle

- Vérifiez les charnières de toutes les portes.
- Repérez les fuites éventuelles au niveau du moteur.
- Contrôlez que la fermeture centralisée de tous les ouvrants fonctionne.
- Examinez les sièges, les tapis de sol (corrosion), les joints de portes, les mécanismes des vitres, le pédalier.
- Testez les équipements électriques, le chauffage, la climatisation, la ventilation, le klaxon, la lunette arrière dégivrante...
- Vérifiez le niveau d'huile : bas ou huile noire, entretien négligé. Tirez la jauge, si de l'eau se trouve dessus, joint de culasse imminent.
- Écoutez le moteur tourner, pas de claquements, ralenti régulier et échappement sans fumée.
- Vérifiez l'usure, bande de roulement et flancs des pneus. Évitez les pneus rechapés

Comment choisir son véhicule utilitaire : achat ou location ?

AU MOMENT L'ACHAT

Les pièces à fournir par le vendeur

- La carte grise
- Le certificat de vente dit « de cession »
- Le rapport de contrôle technique
- Le rapport de contrôle antipollution
- Le certificat d'agrément sanitaire et technique
- Le certificat de situation administrative dit « de non gage »

Comment choisir son véhicule utilitaire : achat ou location ?

À BORD DU VÉHICULE

Documents propres au conducteur

- Permis de conduire (avec visite médicale valide)
- Carte conducteur

Documents supplémentaires pour les transporteurs poids lourds :

- [Attestation de formation FIMO ou FCOS](#)
- Justificatif d'activité (journée en cours et 28 jours précédents), attestation de non-conduite si absence
- Document attestant la relation d'emploi entre l'employeur et le conducteur du camion

Documents du véhicule de transport

- Copie conforme de la [licence de transport](#)
- Cartes grises valides avec mention du contrôle technique
- Attestations d'assurance (une pour chaque carte grise)
- Le laissez-passer pour les véhicules assujettis à la TSVR ([taxe à l'essieu](#))
- Certificats d'agrément véhicule + citerne et certificat de jaugeage citerne le cas échéant
- Feuilles de location, le cas échéant

Documents relatifs aux marchandises

- Lettre de voiture (nationale ou internationale) ou la facture, le bon d'enlèvement ou le bon de livraison

Documents supplémentaires propres au transport frigorifique

- Attestation de conformité technique ([attestation ATP](#))

Indépendant : comment trouver ses premiers clients ?

☐

Créer un site internet pour votre activité

☐

Optimiser votre référencement

☐

Concevoir une lettre d'information digitale / newsletter

☐

Construire vos réseaux sociaux

☐

Les forums et groupes spécialisés

☐

Les plateformes de mises en relation telles que [Shippr](#)

☐

Le bouche à oreille

☐

Faire de la prospection téléphonique

☐

Faire de la prospection commerciale (exemples : flyers, ...)

☐

Faire de la prospection digitale (exemples : LinkedIn, ...)

☐

Participer à des événements (salon professionnel, etc.)

☐

Faire de la publicité

☐

Avoir des recommandations

☐

Être présent dans les annuaires professionnels



[Découvrez toutes les actions en détail](#)

